



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, Mme MONNIER Sarah, Mme DELORME Julie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGEARD Dominique, JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture

Le : 0  
 28/12/2022

Et  
 Publication ou notification du :  
 02/12/2022

**Excusés** ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

**Absent** : M. NAËL Benoît

**A été nommé secrétaire** : Gérard ROUILLON

### 2022\_042 - Décision modificative n°2 – Budget primitif

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,  
**VU** le budget principal 2022,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6062 : Fournitures non stockées	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637 : Autres impôts, taxes et versement assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
D-204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	2 650,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-23 : Immobilisations en cours	0,00 €	136 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2131 : Constructions bâtiments publics	2 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>138 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>138 650,00 €</b>	<b>138 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Il s'agit :

- D'augmenter de 10 000,00 € les crédits de dépenses liées aux Fournitures non stockées en section de fonctionnement ;
- D'augmenter de 10 000,00 € les crédits de dépenses liées aux Autres impôts, taxes et versement assimilés en section de fonctionnement ;
- De diminuer de 20 000,00 € les crédits de Personnel titulaire en section de fonctionnement ;
- D'augmenter de 2 650,00 € les crédits de dépenses de Subventions d'équipement versées en section d'investissement ;
- D'augmenter de 136 000,00 € les crédits de dépenses des Immobilisations en cours en section d'investissement ;
- De diminuer de 2 650,00 € les crédits de Dépenses de Constructions bâtiments publics en section d'investissement ;
- De diminuer de 86 000,00 € les crédits de Dépenses des Autres constructions en section d'investissement ;
- De diminuer de 50 000,00 € les crédits de Dépenses de Matériel et outillage technique en section d'investissement ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'approuver la décision modificative n°2 du budget 2022 communal telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 2 décembre 2022  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF

